



22 mars 2021

(21-2338)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – DROITS ANTIDUMPING ET COMPENSATEURS
VISANT CERTAINS PRODUITS ET UTILISATION
DES DONNÉES DE FAIT DISPONIBLES**

**NOTIFICATION D'UN APPEL PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS AU TITRE DE L'ARTICLE 16
DU MÉMORANDUM D'ACCORD SUR LES RÈGLES ET PROCÉDURES RÉGISSANT
LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS (MÉMORANDUM D'ACCORD)**

La communication ci-après, datée du 19 mars 2021 et adressée au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres à la demande de la délégation des États-Unis.

Conformément à l'article 16 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémorandum d'accord), les États-Unis notifient à l'Organe de règlement des différends leur décision de faire appel de questions de droit couvertes par le rapport du Groupe spécial *États-Unis – Droits antidumping et compensateurs visant certains produits et utilisation des données de fait disponibles* (WT/DS539/R et WT/DS539/R/Add.1) ainsi que d'interprétations du droit développées par le Groupe spécial.

À l'heure actuelle, aucune section de l'Organe d'appel ne peut être établie pour connaître de cet appel conformément à l'article 17:1 du Mémorandum d'accord. Les États-Unis s'entretiendront avec la Corée afin que les parties puissent déterminer la voie à suivre en l'espèce.
